PROJECT PRO
BY V-LINE

V LINE
wall and floor covering

Conditions de garantie Revêtement de sol SPC PROJECT PRO avec système click

Cher client:
Merci beaucoup d'avoir acheté un revêtement de sol PROJECT PRO. Nous espérons que notre produit vous fournira un excellent résultat et satisfaction pendant de nombreuses années.
Vous trouverez dans le présent document les conditions de garantie applicables au revêtement SPC PROJECT PRO, qui couvrent votre achat conformément aux conditions énoncées ici.
Nous vous recommandons de lire attentivement le guide d'installation PROJECT PRO, qui détaille clairement tous les paramètres techniques, ainsi que les règles d'installation, d'utilisation et d'entretien de votre sol PROJECT PRO.
Nous recommandons également que l'installation de notre produit soit toujours effectuée par un professionnel spécialisé dans revêtement de sol, afin de garantir une bonne exécution.

1. ÉTENDUE DE LA GARANTIE

Cette garantie couvre exclusivement les défauts de fabrication du revêtement SPC PROJECT PRO, liés à :

- Stabilité des joints
- Taches
- Décoloration
- Résistance à l'usure
- Résistance à l'humidité de surface

À condition que le produit ait été correctement stocké, installé, utilisé et entretenu.
Les lames visiblement défectueuses ne doivent pas être installées. Le client doit informer son distributeur de tout défaut visible dans un délai maximum de 8 jours à compter de la date d'achat.
Les lames peuvent présenter de légères variations de teinte ou de brillance entre différents lots de production. Ces variations ne sont pas considérées comme un motif de réclamation.

2. CONDITION FONDAMENTALE DE LA GARANTIE

La présente garantie est expressément conditionnée au respect intégral des instructions reprises dans le Guide de Installation PROJECT PRO en cours au moment de l'installation.
Toute installation, utilisation ou entretien qui ne serait pas effectué conformément à ce guide entraînera la nullité automatique de garantie, même si le défaut se manifeste ultérieurement.
Le guide d'installation PROJECT PRO fait partie intégrante des présentes conditions de garantie.

3. SOUS-COUCHE ISOLANTE

Le revêtement SPC PROJECT PRO intègre une sous-couche intégrée, conçue spécifiquement pour ses caractéristiques techniques.

- Aucune autre sous-couche ne doit être utilisée.
- L'utilisation d'une sous-couche non autorisée peut provoquer des ouvertures de joint, une instabilité du revêtement ou des dommages au système de click.

En cas de doute, veuillez consulter au préalable le distributeur.

4. COMPORTEMENT DU PRODUIT

Le revêtement SPC PROJECT PRO est conçu pour permettre la dilatation et la contraction naturelle du matériau en fonction des conditions environnementales.
Pendant la période d'adaptation du revêtement de sol à la pièce, de légers bruits peuvent apparaître et disparaître progressivement, ils ne sont pas considérés comme un défaut de produit.
Le revêtement est résistant à la lumière du soleil et artificiel dans des conditions normales d'utilisation.

5. RÉSISTANCE DU PRODUIT

Le revêtement SPC PROJECT PRO offre :

- Résistance aux taches provenant de produits ménagers habituels.
- Résistance à l'abrasion conformément aux normes en vigueur.
- Résistance à l'humidité de surface, étant adapté pour une installation dans les cuisines et salles de bains.

6.MAINTENANCE, UTILISATION, NETTOYAGE ET ENTRETIEN DU REVÊTEMENT

Afin de conserver correctement le revêtement SPC PROJECT PRO et d'assurer sa durabilité, toutes les conditions suivantes doivent être respectées :

Protection du Revêtement

- Évitez tout contact du sol avec la saleté, le sable, la poussière, les huiles, l'asphalte ou d'autres substances abrasives.
- Il est recommandé d'utiliser des tapis ou des paillassons dans les entrées pour minimiser l'entrée de particules abrasives.
- Ne traînez pas de meubles ou d'objets lourds directement sur le sol.

Mobilier

- Tous les meubles doivent comporter des protecteurs appropriés sur leurs pieds (feutre, caoutchouc souple ou systèmes équivalents).
- Le diamètre minimal recommandé des pieds de meuble est de 3 cm.
- Il ne doit pas y avoir d'éléments fixes sur le revêtement qui puissent empêcher sa dilatation ou contraction naturelle.

Chaises et éléments à roulettes

- Les chaises ou éléments mobiles ne doivent être équipés que de roues souples adaptées aux sols résilients.
- L'utilisation de roues dures, métalliques ou en plastique non adapté n'est pas autorisée.
- Dans les zones à usage intensif, l'utilisation de tapis protecteurs est obligatoire.
- Les dommages résultant de l'utilisation de roues inappropriées ne sont pas considérés comme un défaut du produit.

Nettoyage régulier

- Le nettoyage quotidien se fait facilement avec une serpillière.
- Le trottoir peut être lavé quotidiennement sans problème, en évitant la formation de flaques.
- Les liquides renversés doivent être nettoyés immédiatement.

Produits de nettoyage

- Ne pas utiliser de nettoyants vapeur.
- Ne pas utiliser de produits abrasifs, cires, vernis ou détergents agressifs.
- Évitez les produits contenant de l'ammoniac, des acides ou des solvants.

Traitements de surface

- Le revêtement SPC PROJECT PRO ne nécessite pas de polissage, vernissage, polissage ou cirage.
- L'application de traitements non recommandés peut affecter la surface et annule la garantie.

Conditions environnementales

- Maintenir une humidité relative intérieure comprise entre 30 % et 50 % tout au long de l'année.
- Éviter les changements brusques de température et d'humidité.

Usage Non approprié

- Éviter les coupures, perforations ou trous dans le sol avec des objets pointus.
- Une utilisation abusive, négligente ou un entretien incorrect peut entraîner des dommages non couverts par la garantie.

7. UTILISATIONS NON RECOMMANDÉES

Il faut éviter d'installer le revêtement SPC PROJECT PRO sur :

- Zones extérieures ou en contact direct avec l'extérieur.
- Entrées de commerces ou bureaux exposées directement à l'extérieur.

8. PÉRIODE DE COUVERTURE

La garantie est valable pendant toute la durée de vie du produit et s'applique PROJECT PRO ment au consommateur final d'origine, elle n'est pas transférable.
Aux fins de la garantie, le produit est soumis à une dépréciation annuelle pour usage et usure:

- Usage domestique : 1/15 annuel
- Utilisation commerciale : 1/10 par an

9. EXCLUSIONS DE GARANTIE

La garantie ne couvre pas les dommages ou défauts résultant de :

- Installation incorrecte ou non conforme au guide d'installation PROJECT PRO.
- Absence ou exécution incorrecte des joints de dilatation.
- Installations continues supérieures à 10 m 10 m ou dans des pièces reliées.
- Supports inadaptés, instables ou trop humides.
- Absence de barrière de vapeur dans les étages inférieurs ou supports avec humidité ascendante.
- Utilisation de chauffage électrique par le sol ou non-respect des conditions du chauffage au sol par l'eau.
- Mauvaise utilisation, coups, coupures, rayures ou usure par des matériaux abrasifs.
- Mobilier sans protections adéquates, charges fixes supérieures à 100 kg/m2 ou fauteuils roulants non adaptés.
- Inondations, eaux stagnantes ou fuites.
- Défauts esthétiques mineurs clairement visibles, inférieurs à 1 cm 2.
- Joints pouvant être fermés par pression manuelle.

10. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Euro Trade Flooring S.L. n'est pas responsable des coûts de travail d'installation ou de tout autre coût similaire lié à le remplacement, la réparation ou l'enlèvement de lamelles ou de dalles.
Par conséquent, les coûts de main-d'oeuvre ainsi que les dépenses spéciales, accessoires ou dérivées de l'intervention sur le ne sont pas couverts par la présente garantie.
Euro Trade Flooring S.L. exclut expressément de la garantie tout dommage mentionné ci-dessus et son paiement, y compris toute perte économique directe ou indirecte, ainsi que les coûts inhérents découlant de ces pertes.
La responsabilité de Euro Trade Flooring S.L. se limite, le cas échéant et à sa seule discrétion, au remplacement du matériel défectueux ou au remboursement de la valeur du produit concerné, sans qu'une compensation supplémentaire puisse en aucun cas être exigée.

11. GARANTIES APPLICABLES ET MODIFICATIONS

Euro Trade Flooring S.L. ne reconnaît aucune garantie dérivée, implicite ou supplémentaire autre que celles expressément énoncées dans la présente une garantie écrite.

Euro Trade Flooring S.L. se réserve le droit de ne pas accepter une réclamation de garantie si elle estime que les normes exposées dans ce document ou dans le Guide d'installation PROJECT PRO, qui fait partie intégrante des présentes Conditions de garantie n'ont pas été suivies.

Euro Trade Flooring S.L. se réserve également le droit de rectifier, d'annuler ou d'ajouter des annexes, ainsi que de modifier les règles d'installation et les conditions de garantie sans préavis, en fonction de l'évolution technique du produit.

Les normes d'installation et de garantie répondent à l'expérience actuelle avec le produit et peuvent subir des changements et des évolutions au fil du temps, toujours dans le but d'améliorer les performances et les résultats du revêtement de sol.